

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 20 mars 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-quatre le 19 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	THILL Céline	WALLERICH Alain
SIVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
DEBAILLEUL Delphine	donne pouvoir à M. MENEGHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 837 Remboursement frais impression bulletins municipaux au 1^{er} Adjoint au Maire

Considérant les commissions animation, Monsieur Gaël MENEGHIN a fait éditer par la société J'imprime en France les 300 bulletins municipaux de janvier 2024.

Vu la facture n°132707 du 08/01/2024 de la société J'imprime en France, d'un montant de **452,39€ T.T.C.** (376,99€ H.T.), établie à son nom, ainsi qu'un avoir N° 134426 du 06/02/2024, sollicité par M. Meneghin d'un montant de **135,60€ T.T.C.** (113,00€ H.T.)

Considérant que la facture J'imprime en France, diminuée de son avoir a été réglée par les deniers personnels du 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Gaël MENEGHIN.

Monsieur le Maire propose le remboursement de la facture diminué de l'avoir, cités ci-dessus, au 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Gaël MENEGHIN.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et pouvoirs, moins une voie, M. Meneghin ne participant pas au vote,

- **Accepte** le remboursement des frais d'impression des bulletins municipaux au 1^{er} Adjoint au Maire pour un montant de **316,79€ T.T.C.** (263,99€ H.T.).

Cette dépense sera prévue au budget au compte **6237 'Publications'**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mars 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/03/24
Le Maire,

